

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 DECEMBRE.2012

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : David CARABIN.

Procurations : François KLAEYLE à Malika TRANCHINA,
Véronique DEVIGNES à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,
Yves COLOMBAIN à Geneviève FLEURY,
Marc BARRON à Sophie WAKEFORD.

Secrétaire de séance : Geneviève FLEURY

Date convocation : 14 décembre 2012

N° 2012-078

Objet : prime ravalement de façades campagne obligatoire

Rubrique : 7.5.2.

Rapporteur : Claude FINANCE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement obligatoire sur les rues De Gaulle, Odinet et une partie de la rue du Lion d'Or, par délibération du 22 septembre 2011.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les demandes de prime de ravalement de façades déposées par :

- ❖ Mme ALCUTA Carmella, pour un immeuble sis 10 rue Charles Odinet (pour le pignon donnant sur le 8 rue Charles Odinet),
- ❖ M. RENAUDIN Yvon, pour des immeubles sis 1 et 3 rue du Lion d'Or.

En application du règlement d'octroi, la commission cadre de vie - développement économique réunie le 15 novembre 2012 propose au conseil municipal, au vu des dossiers présentés, de fixer les primes comme suit :

- ❖ Mme ALCUTA Carmella : prime de 613,50 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 2 454,00 euros),
- ❖ M. RENAUDIN Yvon : prime de 1 220,50 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 4 882,00 euros).

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ

- **DECIDE** de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune à Mme ALCUTA Carmella et M. RENAUDIN Yvon, pour les montants sus indiqués.
- Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2012 de la commune.

Date : 20 décembre 2012

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Affichage : 21 décembre 2012

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX



Accusé de réception en préfecture 054-215403395-20121220-2012-078-DE Date de télétransmission : 24/12/2012 Date de réception préfecture : 24/12/2012
